



Déclaration liminaire CSAL du 12 mai 2026

Monsieur le président,

Ce CSAL se tient quelques jours seulement après la Journée internationale de la santé et de la sécurité au travail. Cette date nous rappelle une réalité dramatique : chaque année dans le monde, près de 380 millions d'accidents du travail sont recensés. Derrière ces chiffres, il y a des vies brisées, des handicaps, des souffrances, et trop souvent la mort. Plus de 3 millions de personnes meurent chaque année des conséquences de leur travail. En France, en 2024, ce sont encore 1 297 morts au travail ou par le travail qui ont été comptabilisés par la Sécurité sociale.

Pour la CGT, une chose est claire : le travail ne doit ni tuer, ni abîmer celles et ceux qui font vivre le service public.

Or, à la DGFIP comme dans l'ensemble de la Fonction publique, les personnels subissent depuis des années une politique destructrice : restructurations permanentes, suppressions massives d'emplois, intensification du travail, perte de sens des missions.

Les moyens diminuent pendant que les charges explosent.

Les missions s'élargissent pendant que les effectifs fondent.

Les injonctions contradictoires se multiplient pendant que les collectifs de travail se délitent.

Le résultat est sans appel :

- une usure professionnelle généralisée ;
- une montée continue des risques psychosociaux ;
- une souffrance au travail devenue structurelle ;
- et un profond sentiment d'abandon chez les agents.

Quand les personnels n'ont plus les moyens de faire correctement leur travail, c'est leur santé qui se dégrade. C'est aussi leur dignité professionnelle qui est attaquée.

Pourtant, l'État employeur a une obligation : protéger la santé physique et mentale de ses agents. Il est responsable de leurs conditions de travail. Il doit prévenir les accidents, les maladies professionnelles et les suicides.

Or, à la DGFIP, l'administration est aujourd'hui en échec total face à l'explosion des risques psychosociaux. Le chiffre est accablant : 19 suicides et 21 tentatives de suicide recensés en 2025. Et désormais, cette responsabilité n'est plus seulement dénoncée par les organisations syndicales : elle est reconnue par la justice.

Le jugement de la Cour Administrative d'Appel de Toulouse du 10 mars 2026 met explicitement en lumière la dégradation des conditions de travail à la DGFIP et les conséquences dramatiques des suppressions massives d'emplois sur la santé des personnels.

Oui, la DGFIP porte une responsabilité dans le mal-être au travail des agents.

Et ce ne sont ni les campagnes de communication sur la santé mentale, ni les plans de prévention du risque suicidaire, ni le nouveau référentiel d'emplois en Équivalent Temps Plein qui répondront à l'urgence. Les agents n'ont pas besoin de discours. Ils ont besoin de moyens, d'effectifs et de reconnaissance.

C'est pourquoi le SAFIP CGT-G revendique :

- l'arrêt immédiat des suppressions de postes et des restructurations ;
- la création des emplois statutaires nécessaires à l'exercice des missions de service public ;
- la réduction du temps de travail à 32 heures sans perte de salaire ;
- le rétablissement de CHSCT de plein exercice, avec l'ensemble de leurs prérogatives en matière de santé, sécurité et conditions de travail.

Ces revendications nécessitent des moyens budgétaires à la hauteur des enjeux. L'État ne peut pas continuer à sacrifier les services publics, les conditions de travail et la santé des agents au nom de politiques d'austérité, tout en trouvant des milliards pour l'économie de guerre.

Pour la CGT, la priorité doit être claire : financer les services publics, protéger les agents et garantir des conditions de travail dignes et humaines.

Cette instance se tient aujourd'hui dans un contexte particulièrement préoccupant pour les agents de notre direction. Derrière les différents points inscrits à l'ordre du jour — formation professionnelle, horaires variables, centres de contacts ou encore campagne IR — se dessine une réalité de terrain que les agents vivent quotidiennement : surcharge de travail, manque d'effectifs, dégradation continue des conditions de travail et perte de sens du service public.

Dans un contexte marqué par une hausse continue du prix des carburants et du coût de la vie, les déplacements domicile-travail représentent une charge financière de plus en plus lourde pour les agents, notamment pour ceux qui résident loin de leur lieu de travail et qui n'ont parfois pas d'alternative crédible à l'utilisation de leur véhicule personnel.

Cette situation impacte directement leur pouvoir d'achat ainsi que leurs conditions de travail. Dans ce cadre, le SAFIP CGT Guadeloupe demande un assouplissement des règles relatives au télétravail, lorsque les missions le permettent. Le recours élargi au télétravail constituerait une mesure concrète d'accompagnement social permettant de limiter les frais supportés par les agents, de réduire les temps de trajet et d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Le SAFIP CGT Guadeloupe souhaite revenir sur la question de la formation professionnelle. Une nouvelle fois, nous constatons que les agents des territoires ultramarins ne bénéficient pas des mêmes possibilités de formation que leurs collègues de l'hexagone, se voyant refuser leur demande de formation sous divers prétextes. Ils sont ainsi privés de l'interaction et des échanges indispensables avec les collègues des autres départements sur les différents process et méthodes de travail. Cette situation est inacceptable.

Les agents ne peuvent pas continuellement subir les conséquences des économies budgétaires. Les réformes s'enchaînent, les procédures se complexifient, les outils évoluent sans cesse, tandis que les effectifs diminuent et que la charge de travail augmente dans tous les services. Les agents de la DRFIP assurent leurs missions avec professionnalisme malgré des conditions de travail parfois compliquées. Nous saluons, toutefois la volonté exprimée par la direction de chercher des réponses adaptées aux problèmes, notamment en matière immobilière.

La formation professionnelle ne doit pas être considérée comme une simple obligation administrative mais comme un véritable levier d'évolution, de sécurisation des parcours et d'amélioration des compétences.

Nous rappelons l'importance d'un accès équitable à la formation pour l'ensemble des agents, quelque soit leur service, leur ancienneté ou leur catégorie. Les besoins de montée en compétence sont réels, notamment face aux évolutions numériques, réglementaires et organisationnels. Nous demandons également davantage de visibilité sur les plans de formation, les critères de sélection ainsi qu'un accompagnement renforcé des agents dans la construction de leur parcours professionnel.

Les e-formations doivent n'être qu'un complément aux formations en présentiel. Les e-formation MENTOR ne répondent pas aux besoins et attentes des agents alors même qu'elles sont obligatoires et sont à effectuer sur le temps de travail. Le SAFIP CGT Guadeloupe demande que des espaces dédiés aux e-formation soient libérés sur tous les sites ou le cas échéant que des autorisations spéciales de télétravail soient accordées aux agents.

Concernant les centres de contacts ainsi que la campagne IR, les remontées des services témoignent d'une pression constante exercée sur les agents. L'intensification des rythmes de travail, le manque d'effectifs et l'augmentation des sollicitations des usagers entraînent une fatigue généralisée et une dégradation préoccupante des conditions d'exercice des missions. Par exemple, sur une semaine de 4 jours au SIP de Basse Terre, jusqu'à 350 usagers par jour et 900 usagers par semaine !!!

La question des horaires de travail reste un sujet majeur de vigilance. L'organisation du temps de travail doit garantir à la fois la continuité du service public et le respect de l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. C'est pourquoi, le SAFIP CGT Guadeloupe déplore le choix limité du nombre des modules proposés aux votes des agents.

Nous alertons sur les difficultés rencontrées par certains collègues concernant les amplitudes horaires, la charge de travail, les récupérations et le manque d'anticipation dans certaines organisations de service. Le dialogue social doit permettre de trouver des solutions concrètes adaptées aux réalités du terrain dans le respect du droit des agents. Le SAFIP CGT Guadeloupe souhaite un accompagnement personnalisé de ces agents.

Le SAFIP CGT continuera à défendre les agents, leurs conditions de travail, l'égalité d'accès à la formation, le respect des missions de la fonction publique ainsi que les moyens humains indispensables au bon fonctionnement du service public.

Les élus CGT en CSAL, SAFIP CGT Guadeloupe

Bertin CHENILCO, Steeven FREDERIC, Cécile BLONDIN, Alyette BEAUJOUR, Frédéric TURLET,
Régine DRACON, Céline DOUCHEMENT, Anthony BANDOUD, Lya DORLEANS, François ABON

Basse-Terre, le mardi 12 mai 2026